

Charte d'investissement responsable

Gaspal Gestion, société de gestion qui se caractérise par ses valeurs de transparence, d'indépendance, de performance sur le long-terme et de service auprès de sa clientèle, a développé un style de gestion spécifique centré sur l'exigence et l'action.

Cette volonté d'action se traduit aujourd'hui par l'engagement de notre maison à entrer progressivement dans une démarche d'intégration des enjeux du développement durable dans sa gestion d'actifs.

Objectifs de la démarche d'investissement responsable de **Gaspal Gestion**

En cohérence avec notre philosophie d'investissement et de performance à long terme, la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de gestion vise à compléter une approche initialement centrée sur les aspects financiers.

Notre objectif est avant tout celui d'une connaissance approfondie et d'une analyse enrichie des entreprises dans lesquelles nous souhaitons investir, afin d'avoir une meilleure compréhension des risques et opportunités associés à leurs enjeux - notamment ESG - clés. Investir dans ces entreprises est ainsi une façon pour Gaspal Gestion d'affirmer que nous croyons en leur capacité à gérer et maîtriser les enjeux ESG auxquels elles font face. Cela répond aussi aux préoccupations de nos clients pour une finance durable.

Afin de renforcer notre engagement et de marquer notre attachement à notre démarche d'investissement responsable, nous avons pour objectif de devenir signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI) au cours de l'année 2021.

Principes généraux de cette démarche

Notre engagement traduit nos convictions et se retrouvent dans des principes d'action guidant notre manière d'investir.

Cela est particulièrement prégnant à travers les règles d'exclusion que nous avons établies. Celles-ci visent à formaliser notre volonté de ne pas investir dans toute entreprise engagée dans des activités ne correspondant pas à nos valeurs et nos exigences en matière de développement durable :

- Nous n'investissons pas dans les entreprises qui produisent des armes controversées visées par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo, c'est-à-dire dans les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions.
- Nous n'investirons plus dans les entreprises productrices de tabac.
- Nous nous désengagerons et ne réinvestirons pas non plus dans des entreprises pour lesquelles la production de charbon représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires.
- Pour des raisons de risque de réputation, nous pourrions interdire tout investissement dans une entreprise faisant l'objet de sanctions internationales ou ne respectant pas les normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme et des travailleurs, et notamment :
 - o Principes du Pacte Mondial des Nations unies ;
 - o Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises ;
 - o Conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Les entreprises concernées par ces différentes règles sont répertoriées dans des listes d'exclusions, que nous mettons à jour régulièrement.

Par ailleurs, nous nous engageons, en cas de controverses, à étudier la situation avec attention et à prendre la décision la plus cohérente avec notre vision de la gestion responsable, celle d'un dialogue actif avec ces sociétés et d'un accompagnement vers le progrès.

Aussi et outre le traitement au cas par cas des controverses, nous réalisons, sur une base à minima annuelle, un *screening* complet des controverses sur les sociétés de nos portefeuilles actions.

L'engagement comme pilier de la démarche

Cette recherche de dialogue avec les sociétés se traduit dans notre activité d'engagement, qui nous mène à communiquer au moins annuellement avec les entreprises les moins performantes en matière d'ESG présentes dans nos fonds. Ces actions ciblées sont en adéquation avec notre philosophie de contrôle du risque et avec notre volonté de contribuer à l'amélioration de performances, financières ou extra-financières, des entreprises investies.

Par ailleurs, nous nous réservons la possibilité d'entamer le dialogue avec des sociétés dont les performances globales en matière de développement durable peuvent apparaître comme satisfaisantes, mais qui sont confrontées à des critiques vis-à-vis de leur mauvaise gestion d'un enjeu environnemental, social ou de gouvernance clé.

Une gestion responsable en interne

Cette charte est développée conformément à nos valeurs, car nous souhaitons faire preuve d'une réelle cohérence entre la façon dont nous gérons nos actifs et le degré d'exigence que nous nous imposons à nous-mêmes. Cela se traduit par :

- Une gouvernance assurant l'indépendance de la société et favorisant la participation de ses gérants et employés aux prises de décision ;
- La recherche du développement de nos collaborateurs dans un environnement sain et à travers une politique de rémunération juste et équilibrée ;
- La volonté de limiter l'impact direct de nos activités sur l'environnement ;
- Des actions de mécénat à travers l'octroi de bourses d'études à des étudiants d'une grande école d'ingénieur et à travers le financement d'associations culturelles.

Responsabilités vis-à-vis de la démarche d'investissement responsable

Afin de garantir la qualité de notre démarche, nous impliquons toutes nos équipes dans son développement et sa mise en place :

- Le conseiller du président de Gaspal Gestion supervise la démarche d'investissement responsable et a pour mission de la faire vivre et progresser dans le temps.
- Les gérants s'engagent à signer la charte et à suivre et appliquer les principes établis dans celle-ci.
- Des échanges réguliers sur les enjeux clés de l'investissement responsable sont organisés, notamment au cours des comités d'investissements, lorsque sont débattues les entrées et sorties de titres des fonds.
- Notre démarche responsable pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle afin d'assurer son adéquation avec l'évolution de nos objectifs et enjeux de gestion.

Les principes définis dans la présente charte s'appliquent à l'ensemble de notre gestion et sur toutes les classes d'actifs détenus en direct (actions et obligations).

La vérification de la bonne application de ces principes est placée sous la responsabilité du RCCL, qui met en place les mécanismes de contrôle permettant notamment de s'assurer du respect des règles d'exclusions et de traitement des controverses.